

POUR LE DROIT AUX VACANCES, POUR L'ÉGALE DIGNITÉ !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE PAR MARIE-ALETH GRARD ET BENJAMIN LUCAS

Alors que commence une nouvelle législature, Benjamin Lucas renouvelle le dépôt de la proposition de loi citoyenne pour garantir le droit au départ en vacances. Elle avait été déposée initialement le 27 juin 2023.

Ce texte a été exclusivement construit par des personnes en situation de pauvreté à partir de leurs propres savoirs et expériences, croisés à ceux de professionnels – travailleurs sociaux, magistrats, personnes impliquées dans l'organisation de séjours vacances.

Un atelier des lois inédit à l'Assemblée nationale en juin 2023 avait permis la rédaction de ce texte, en respectant et valorisant la parole des personnes en situation de pauvreté présentes.

Alors que notre pays n'a jamais été aussi riche, le nombre de Françaises et Français privés de vacances augmente : près de quatre sur dix cette année encore. Ce taux est encore plus important dans les foyers les plus pauvres. Des milliers de personnes et d'enfants ne partiront pas encore cette année.

La loi française a beau reconnaître l'égal accès aux vacances comme un objectif national, celles-ci restent un privilège. Pourtant, elles sont un outil puissant de lien social, de pratiques sportives et culturelles, de capacité à prendre confiance en soi, de contact avec la nature et, en un mot, de bonheur.

Il est urgent d'agir.

C'est l'objet de la loi citoyenne pour le droit au départ en vacances, co-construite avec ATD Quart Monde, que Benjamin Lucas dépose à nouveau sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Dans sa démarche comme dans son fond, cette loi citoyenne qui est ouverte aux signatures des parlementaires de différents groupes politiques de l'Assemblée nationale est une œuvre de dignité démocratique et sociale.

Nous sommes déterminés à faire aboutir ce beau combat !

